

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

1. Le Conseil note avec satisfaction que les propositions du rapport d'audit sur les conditions d'élaboration de l'indice de la production industrielle (IPI) ont pour l'essentiel été mises en œuvre ; il demande que les efforts accomplis soient prolongés en 2003, notamment pour compléter le champ des enquêtes mensuelles de branche. Il souligne par ailleurs la nécessité de maintenir, voire de renforcer, les moyens consacrés au suivi de la production industrielle, pour continuer à améliorer les délais sans perte de qualité.
2. Le Conseil se félicite du dialogue qui a prévalu entre les organisations professionnelles et les services enquêteurs, devant aboutir à la signature de la charte qualité des enquêtes de branche par la totalité des organisations professionnelles agréées concernées au travers d'un partenariat renouvelé et renforcé. Le Conseil suivra avec attention les améliorations résultantes en termes de qualité, notamment au travers du rapport qui lui sera présenté en 2003.
3. Le Conseil enregistre avec satisfaction la bonne avancée des travaux de rénovation ou de mise en place, au SESSI et au SCEES, de plusieurs outils de base pour les enquêtes industrielles (système de traitement des enquêtes de branche, système de lancement des enquêtes industrielles, etc.) ; il souhaite que ces projets, qui permettront en particulier de renforcer la cohérence entre enquêtes, débouchent progressivement au cours de l'année 2003.
4. Le Conseil demande que soit lancée une étude de faisabilité pour le suivi du marché par produits détaillés. Cette étude explorera notamment, en termes de rapport coûts avantages, les diverses possibilités statistiques ou administratives permettant de prendre en compte l'ensemble des intervenants sur le marché (producteurs, distributeurs et importateurs) en veillant à limiter la charge de réponse des entreprises. Le Conseil souhaite que les résultats de l'étude soit présentés à la formation lors de sa réunion en 2003.
5. Prenant acte de l'amélioration prévisible à court terme de la mise à disposition de sources administratives telles que les déclarations fiscales, le Conseil souhaite que les travaux d'étude visant à mieux mobiliser ces sources au profit d'un allègement de la charge de réponse des entreprises et d'une amélioration de la qualité globale, notamment pour l'enquête annuelle d'entreprise, soient poursuivis sans relâche.
6. Le Conseil exprime son intérêt pour les orientations du programme statistique communautaire à moyen terme et du groupe de travail « Friends of the Chair » (que l'on peut traduire par les « Amis de la Présidence »), tout particulièrement en ce qui concerne le suivi des activités industrielles. Il souhaite être associé aux suites données à ces négociations.